

**Déclaration conforme à l'art. 63/1, §2 de l'arrêté du Gouvernement
Wallon du 5 juillet 2018 relatif à la traçabilité des terres**

*Je soussigné, _____, déclare
opter pour l'application du régime de valorisation des terres prévu à l'annexe 1
de l'arrêté du 14 juin 2001 favorisant la valorisation de certains déchets tel qu'en
vigueur avant le 1er mai 2020, pour une période n'excédant pas le 31 octobre
2020 et certifie sur l'honneur l'exactitude des documents joints et des
informations reprises dans le tableau en annexe de la présente.*

Fait à _____, le _____

Signature (Nom, Titre)